



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_166-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-166 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE
COUTRAS**

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_166-DE

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, 1ère Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, l'Insertion et le CISPD,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, l'article 11 de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation par le président de l'EPCI et le maire concerné par le quartier prioritaire, à leur assemblée délibérante respective, d'un « *rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 précise le contenu et les attendus de ce document. Ainsi, le rapport présente « l'évolution de la situation » dans le quartier prioritaire au regard des objectifs fixés dans le Contrat de Ville et « retrace les actions menées au bénéfice des habitants » au titre de l'année écoulée.

Ce bilan annuel doit aussi permettre de déterminer « les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville ». Cette amélioration peut porter sur le renforcement des actions de droit commun, la coordination des acteurs et des politiques publiques, la participation des habitants ou l'évaluation des actions.

En l'occurrence, le rapport annuel 2015 fait le bilan de la mise en œuvre du contrat, de sa signature en juillet jusqu'à décembre 2015. Malgré la mise en œuvre récente de cette politique d'intervention renforcée, ce premier rapport présente la réalisation d'une programmation d'actions conséquente qui met déjà en évidence la forte dynamique partenariale engagée par les signataires et les acteurs locaux. Parmi eux, le Conseil Citoyen constitué en association en avril 2015 atteste de la réussite de mobilisation des habitants dans cette démarche participative durable.

Concernant la gouvernance et l'animation du Contrat de Ville, le rapport détaille le processus de structuration progressive du pilotage du contrat entre les pilotes désignés par la loi n°2014-173 que sont l'Etat, La Cali et la commune de Coutras. Alors que l'élaboration du contrat est le fruit d'un pilotage commun et partagé entre ces trois institutions, elles veillent depuis la signature du contrat à mener un co-pilotage recentré autour des missions qui leur sont dévolues. Ainsi, La Cali est chargée de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville qui se traduit par le suivi du programme d'actions et des engagements pris par les signataires pour y contribuer, une veille territoriale pour apprécier l'évolution des besoins du quartier et adapter avec les signataires les orientations et les priorités.

Enfin, le rapport 2015 souligne deux difficultés transversales soulevées par les partenaires qu'il conviendra d'améliorer à court terme : développer la mise en réseau des acteurs locaux pour un meilleur partage de l'information ce qui permettra de mieux informer et communiquer sur les actions destinées aux habitants afin d'encourager leur participation.

Le décret stipule que le rapport annuel doit faire l'objet d'une consultation pour avis du Conseil Citoyen puis du Conseil municipal préalablement à sa présentation en Conseil communautaire, aussi :

Vu la délibération n°2016-09-123 du 27 septembre 2016 de La Cali sur les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil municipal de Coutras prévoyant un délai de consultation de ces instances de un mois à compter de l'envoi du document par La Cali.

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyen remis le 21 octobre 2016, qui souligne toutefois l'absence d'une référence aux membres du Comité de pilotage dans la dernière partie du rapport « Gouvernance et animation du Contrat de Ville »,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal remis le 17 novembre 2016.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion, CISPD du 8 novembre 2016,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le rapport annuel 2015 du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras,
- d'apporter la réponse suivante à l'observation formulée par le Conseil Citoyen : « Le décret d'application relatif au rapport annuel précise que ce document doit servir notamment à souligner les évolutions et les perspectives d'amélioration dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Aussi, la répartition progressive du pilotage du contrat entre l'Etat, La Cali et la commune de Coutras dans les conditions fixées par la loi n°2014-173 est apparue comme un changement notable qu'il convenait de signaler. Le rôle et les missions du comité de pilotage et de ses membres n'ayant pas évolué sur la période du présent bilan, il n'est pas apparu nécessaire d'y faire référence. Les partenaires du Contrat de Ville ayant été plus sollicités sur la période 2016, et dans la perspective du futur rapport annuel afférent, un calendrier des différentes instances qui ont travaillé à sa mise en œuvre sera présenté afin d'apprécier la dynamique d'animation partenariale.
- de rendre le rapport, y compris ses annexes, public.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_12_166-DE